

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 24 septembre 2019

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 93 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Marie-Josée BATTISTA - Sabine BERNASCONI - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Marie-Christine CALATAYUD - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Josiane FOINKINOS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert LAPEYRE - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Xavier MERY - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Catherine PILA - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Georges ROSSO - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Didier ZANINI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Mireille BALLETTI représentée par Julien RAVIER - Mireille BALOCCO représentée par Jérôme ORGEAS - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Sabine BERNASCONI - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORE - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Bernard MARTY - Bruno CHAIX représenté par Jean MONTAGNAC - Catherine CHAZEAU représentée par Christian AMIRATY - Christophe DE PIETRO représenté par Roland MOUREN - Marie-France DROPY OURET représentée par Michel AZOULAI - Dominique FLEURY VLASTO représentée par Marie-Louise LOTA - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Gérard CHENOZ - Vincent GOMEZ représenté par Gérard POLIZZI - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Annie GRIGORIAN représentée par Lionel VALERI - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Nathalie LAINE représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Catherine PILA - Hélène MARCHETTI représentée par Roland GIBERTI - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Richard MIRON représenté par Martine RENAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Isabelle SAVON - Muriel PRISCO représentée par Marc LOPEZ - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Solange BIAGGI - Nathalie SUCCAMIELE représentée par Martine GOELZER - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Roland BLUM - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Nouriati DJAMBAE - Arlette FRUCTUS - Samia GHALI - Bruno GILLES - Dany LAMY - Laurent LAVIE - Eric LE DISSÈS - Gisèle LELOUIS - Antoine MAGGIO - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Patrick MENNUECCI - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Christian PELLICANI - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Véronique PRADEL - Lionel ROYER-PERREAUT - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Karim ZERIBI.

Signé le 24 Septembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PROX 056-522/19/CT

■ CT1 - Approbation de la charte pour le renouveau de la rue de la République

Avis du Conseil de Territoire

PROX 056-24/09/19 CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Fort de 200 000 habitants et premier pôle d'emploi de la Métropole Aix-Marseille-Provence, le centre-ville de Marseille participe directement à son attractivité et constitue un secteur de projets prioritaires.

La stratégie territoriale énoncée dès 2012 dans le Schéma de Cohérence Territoriale de Marseille Provence Métropole positionne Marseille et son centre comme « cœur du territoire métropolitain », et maillon indispensable sur lequel doit reposer une attractivité élargie. La nécessité d'y envisager les interventions au sein d'un projet urbain global pour l'hypercentre y est clairement mentionnée.

Même si la ville connaît depuis plusieurs années un renouveau indéniable, grâce à ses atouts économiques, touristiques et culturels, relayés par de grands projets de revitalisation urbaine, son centre-ville constitue un des enjeux majeurs pour valoriser à sa pleine mesure son potentiel considérable.

La Métropole dotée de compétences stratégiques au service de son projet, lui permet d'orchestrer les projets transversaux de développement et d'aménagement urbain, dans la plupart de leurs domaines.

Dès le 30 mars 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence est devenue l'une des toutes premières métropoles à s'engager en faveur du commerce de proximité à travers son *agenda du développement économique*, voté en conseil métropolitain. L'une de ses orientations stratégiques consistait à construire une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat.

A ce titre, la Métropole a décidé d'accompagner la Ville de Marseille et accélérer la redynamisation commerciale de son centre-ville à travers notamment différents outils de lutte contre la vacance commerciale. En complément à cette démarche de redynamisation des commerces, une stratégie de redynamisation du secteur tertiaire dans le centre-ville de Marseille est également en cours d'élaboration au sein de la Métropole.

Par ailleurs, renforcer l'efficacité de la gestion urbaine de proximité pour améliorer la propreté, l'entretien, la praticabilité et la sécurité des espaces publics, sont autant d'enjeux dans lesquels la Métropole s'est donc engagée à réaliser et coordonner en partenariat avec la ville de Marseille.

Exceptionnelle tant par son architecture haussmannienne que par sa situation en plein centre de Marseille, la rue de la République est également le cœur battant d'une zone touristique visitée par plus de 8 millions de touristes et un million de croisiéristes chaque année.

Désormais, la rue de la République évolue comme le centre-ville, connaissant les mêmes mutations commerciales, urbanistiques et sociologiques, irriguant le quartier en renouveau de La Joliette et le périmètre d'Euroméditerranée.

Insuffler une nouvelle dynamique sur cette artère marseillaise s'inscrit dans une démarche globale consistant à en faire un lieu de destination inséré au centre-ville de Marseille, pôle économique majeur en devenir de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

L'objectif est d'agir de concert pour créer un environnement vertueux faisant de la rue un vecteur d'attractivité essentiel, profitable à un centre-ville marseillais concentrant des lieux de destinations attractifs.

Ce projet de dynamisation de la rue s'insère de façon harmonieuse dans une démarche d'attractivité du centre-ville.

La présente charte identifie les axes stratégiques de la démarche de dynamisation de la rue de la République.

Ces axes stratégiques sont déclinés en différentes actions attribuées à l'une ou plusieurs des parties prenantes dont la mise en œuvre insufflera une dynamique nouvelle pour la rue de la République.

C'est pourquoi, la société Primonial Reim, un des principaux propriétaires de la rue de la République a souhaité engager un travail de réflexion avec la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville de Marseille afin de mettre en commun la coordination des actions entre les différents partenaires aussi bien économiques qu'institutionnels.

Dans cette perspective la Métropole et la Ville de Marseille, chacun selon ses compétences respectives de gestion de l'espace public, se sont mobilisés en collaboration avec Primonial Reim pour élaborer une Charte pour le renouveau de la rue de la République.

Cette charte pourra être élargie à d'autres signataires privés ou publics.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

DELIBERE

Article 1 :

Est approuvée la charte ci-annexée pour le renouveau de la rue de la République à Marseille.

Signé le 24 Septembre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 octobre 2019

Article 2 :

Le Conseil de Territoire émet un avis favorable pour l'approbation de la charte pour le renouveau de la rue de la République.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC